



Est-ce légal d'avoir un site internet présentant ses créations ?

Par **joweb**, le **06/12/2010** à **13:47**

Bonjour,

Je suis salarié graphiste / webmaster dans une agence de communication. Je possède un site Internet personnel (un portfolio) dans lequel je présente les travaux graphiques et les sites Internet réalisés au sein de la société, en précisant bien qu'il s'agit de réalisations effectuées au sein de la société.

Toutes les personnes que je connais travaillant dans ce domaine ont toujours eu un portfolio sans avoir eu de soucis.

La direction m'affirme que c'est illégal d'après "la loi" (qu'il ne m'a pas cité) et un collègue s'est fait licencié pour **faute lourde** pour ce motif.

Est-ce vraiment illégal de présenter ses créations sur un site personnel alors que je précise que cela est effectué pour ma société ?? J'ai vraiment des doutes...

Merci de votre aide.